

Résolution présentée par la Nation Anishinabek



**APPROUVER LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SUR L'ENGAGEMENT DES PREMIÈRES
NATIONS ET DES NATIONS TRIBALES**

Mai 2026

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une coalition multinationale de dirigeants de gouvernements municipaux et autochtones représentant des communautés de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, qui œuvre à la promotion de la prospérité économique et à la protection de notre eau douce au bénéfice des générations présentes et futures.

ET ATTENDU QUE les 12 tribus américaines du *Great Lakes Intertribal Council* sont membres de l'Alliance des villes, tout comme la Nation Anishinabek, le Conseil mohawk de Kahnawà:ke et la Nation Wendat du Québec.

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes demeure engagée à travailler aux côtés des Premières Nations et des Tribus pour affirmer leur souveraineté et leurs droits issus de traités, ainsi que pour identifier des priorités communes concernant l'accès à une eau saine et abordable, les changements climatiques et la résilience côtière, la transformation économique, ainsi que la santé des lacs et des cours d'eau.

ET ATTENDU QU'à la conférence annuelle 2025 de l'Alliance des villes à Milwaukee, les membres ont approuvé une résolution parrainée par la Nation Menominee instaurant le Comité sur l'engagement des Premières Nations et des Nations Tribales, lui confiant le mandat de produire un rapport sur la réconciliation, le recrutement et les opportunités de collaboration.

ET ATTENDU QUE le rapport du Comité sur l'engagement des Premières Nations et des Tribus aidera l'Alliance des villes dans ses efforts continus pour mieux comprendre les priorités communes, identifier des occasions de collaboration entre les Premières Nations, les Tribus et les municipalités pour la protection de nos ressources en eau partagées, et guider les efforts de recrutement et de réconciliation.

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- L'Alliance des villes cherchera à mettre en œuvre fidèlement les recommandations contenues dans le rapport, sous réserve de la capacité organisationnelle et de l'intérêt continu des Premières Nations et des Tribus à devenir membres de l'Alliance des villes.
- Le Comité sur l'engagement des Premières Nations et des Nations Tribales se réunira lors des trois prochaines conférences annuelles afin d'examiner les activités de l'Alliance des villes en lien avec le rapport et de fournir une orientation stratégique.
- Les membres de l'Alliance des villes demeureront dévoués à leur rôle d'alliés des Premières Nations et des Nations Tribales par le biais d'un dialogue et d'une collaboration constructifs.

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient transmises aux membres des Premières Nations et Nations Tribales actuels et potentiels de l'Alliance des villes ; au Conseil de leadership des Chefs de l'Ontario ; au Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador ; ainsi qu'à la ministre des Services aux Autochtones du Canada, Mandy Gull-Masty.